



## La Croatie: un beau pays peuplé de gens talentueux...

*Outre la beauté de sa côte et de sa campagne, la Croatie bénéficie d'une histoire et d'un héritage culturel d'une grande richesse, avec six sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, dont l'immense et surprenant palais de l'empereur romain Dioclétien à Split. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, la Croatie a connu sa propre Renaissance littéraire. Mais, cependant que la tradition culturelle et littéraire perdure, la Croatie produit aussi aujourd'hui — ce pour quoi elle est peut-être d'ailleurs plus célèbre — des footballeurs de haut niveau, des champions de tennis et des étoiles d'Hollywood comme Goran Višnjić, présenté comme «le nouveau George Clooney».*

*Malheureusement, l'histoire a ses côtés plus sombres, et cela aussi a marqué la Croatie à travers les âges. Plus récemment, les hostilités acerbes et sauvages qui ont suivi l'éclatement de l'ex-Yougoslavie, entre 1991 et 1995, ont laissé de terribles cicatrices tant physiques que mentales, et des plaies qui ne sont pas encore refermées.*

*Cela serait de toute façon une question d'importance pour l'Union européenne (UE), compte tenu de la proximité de la Croatie; mais la Slovénie et la Hongrie ayant rejoint l'Union en mai 2004, la Croatie est devenue le nouveau voisin de l'UE. Il est par conséquent vital pour l'UE que ce beau pays riche en ressources poursuive les progrès substantiels qu'il a réalisés ces dernières années, de façon à pouvoir lui aussi prendre sa place en tant qu'État membre de l'UE dès qu'il sera prêt.*

... qui en termine avec son passé et se tourne vers un avenir dans l'UE

Les problèmes causés par l'éclatement de l'ex-Yougoslavie et ce qu'on a appelé la «guerre pour la patrie» qui a suivi ont été encore exacerbés à la fin des années 90 par les politiques nationalistes du président croate d'alors, Franjo Tuđman. Lorsqu'un changement de gouvernement et de climat politique est intervenu à la suite des élections parlementaire et présidentielle de janvier 2000, la Croatie a saisi l'occasion qui s'offrait à elle d'ouvrir un nouveau chapitre dans ses relations avec l'UE. L'un des principaux jalons de ce processus a été l'introduction officielle de la candidature de la Croatie à l'adhésion à l'UE, le 21 février 2003. Le nouveau gouvernement élu en décembre 2003 suit lui aussi ce nouvel itinéraire orienté vers l'UE, avec objectivité et détermination. Le dynamisme de l'économie a contribué à étayer les progrès vers une stabilité politique toujours plus grande et une société pleinement démocratique.

Des défis subsistent..

Il reste toutefois beaucoup à faire avant que la Croatie ne soit prête à rejoindre l'UE. Dans une allocution prononcée devant le Parlement croate à Zagreb le 10 juillet 2003, le président de la Commission européenne Romano Prodi a souligné que: «des efforts supplémentaires sont nécessaires dans des domaines tels que la réforme du système judiciaire, la liberté des médias, le respect des droits des minorités et le retour des réfugiés. Un effort considérable est nécessaire notamment sur la question sensible de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie».



Archive de la délégation CE en Croatie

... mais la Croatie s'emploie à les relever, avec le soutien de l'UE

Il existe en Croatie un consensus politique général autour de l'idée que l'adhésion à l'Union européenne doit être le principal objectif du pays à court ou moyen terme. La force de l'économie croate aidera le gouvernement à poursuivre les politiques et initiatives nécessaires pour satisfaire aux normes et critères définis par l'UE pour l'adhésion, en particulier le processus de mise en conformité de la législation croate avec le corpus juridique de l'UE, connu sous le nom d'«acquis communautaire».

L'UE soutient ce processus, au moyen notamment de la coopération prévue dans le cadre du **processus de stabilisation et d'association**, enrichi lors du sommet de Thessalonique (juin 2003) d'instruments inspirés par le succès du récent processus d'élargissement. Dans ce contexte, un accord de stabilisation et d'association a été signé avec la Croatie en octobre 2001. L'accord de stabilisation et d'association ainsi qu'un accord intérimaire ont servi de puissants catalyseurs pour la réforme législative. La Croatie se consacre à présent sérieusement à l'harmonisation de sa législation avec l'acquis communautaire, et a commencé à mettre en œuvre un ambitieux programme axé sur l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne. En juin 2004, le Conseil européen a entériné la candidature de la Croatie et décidé de lancer le processus d'adhésion à l'UE.

Les principaux objectifs du soutien de l'UE à la Croatie consistent à :

- soutenir les réformes structurelles et économiques et renforcer la démocratie et l'État de droit;
- aider la Croatie à se rapprocher des normes et principes communautaires et rendre possible l'intégration de la Croatie dans les structures européennes par le biais du processus de stabilisation et d'association;
- promouvoir la réconciliation ethnique et le retour des réfugiés et personnes déplacées.

Qu'en est-il concrètement?

Entre 1991 et 2000, la Commission européenne a soutenu divers projets en Croatie pour un montant total de 367 millions d'euros. Ces activités portaient notamment sur :

- la stabilisation démocratique;
- le retour des réfugiés;
- la promotion de la société civile;
- le renforcement de la cohésion sociale;
- la réforme de l'administration publique;
- la réforme des finances publiques;
- la modernisation du système judiciaire;
- le travail de la police et la lutte contre le crime organisé;
- la gestion intégrée des frontières;
- la promotion du commerce;
- l'amélioration du climat d'investissement;
- la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

### Dotations CARDS 2002-2004 (par secteur prioritaire)



L'assistance financière de l'UE fournie par l'intermédiaire de CARDS (*Community assistance for reconstruction, development and stabilisation*) était les objectifs et mécanismes du processus de stabilisation et d'association.

Priorités/mesures	(en millions d'euros)
Stabilisation démocratique	48
Développement des capacités administratives	39,3
Justice et affaires intérieures	45
Développement économique et social	55
Environnement, ressources naturelles	9,7
<b>Total</b>	<b>197</b>

### Une «voie à double sens»

L'UE soutient les objectifs et ambitions de la Croatie mais, en dernière analyse, l'avenir du pays est entre ses mains. Dans son discours du 10 juillet 2003 prononcé devant le Parlement croate, le président Prodi s'est dit convaincu que la Croatie saurait relever les défis auxquels elle est confrontée, et il a poursuivi en ces termes: «L'Union est prête à faire sa part et la Commission est impatiente de se lancer dans le travail qui l'attend. Mais c'est une voie à double sens. Vous devez faire la preuve du même enthousiasme et de la même détermination. C'est vous qui fixerez le rythme de l'intégration». Saluant la recommandation émise par la Commission le 20 avril 2004 en faveur de l'ouverture des négociations de l'UE avec la Croatie pour l'adhésion à l'UE, le président Prodi a indiqué que «la performance de la Croatie montre que la stratégie communautaire déployée dans les Balkans occidentaux crée un cadre favorable au développement économique et politique, et il est permis de penser qu'elle encouragera les autres pays de la région à redoubler d'efforts pour avancer sur la voie de l'intégration européenne».



Dejan Vekić



## Où trouver davantage d'informations?

De plus amples informations sur les relations de l'UE avec la Croatie et les autres pays des Balkans occidentaux sont disponibles sur le site de la Commission:

**[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/see/index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/see/index.htm)**

Si vous vous posez des questions particulières sur la politique de la Commission européenne en matière de relations extérieures, vous pouvez envoyer un message électronique à la boîte à lettres «Relex Feedback» via l'adresse internet suivante:

**[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/feedback/question2.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/feedback/question2.htm)**

Pour toute autre question concernant l'Union européenne, vous pouvez contacter Europe Direct par courrier électronique via l'adresse internet suivante:

**<http://europedirect-cc.cec.eu.int/websubmit/?lang=fr>**

ou par téléphone, au numéro vert suivant: 00 800 6 7 8 9 10 11

(à partir de n'importe quel pays de l'Union européenne),

ou au numéro payant: (32-2) 299 96 96

(pour les autres pays ou via certains opérateurs de téléphonie mobile).

Commission européenne

Direction générale des relations extérieures

Rue de la Loi, 200

B-1049 Bruxelles

Fax (32-2) 299 21 98

Office de coopération EuropeAid

Rue de la Loi, 200

B-1049 Bruxelles

Fax (32-2) 296 74 82

**[http://europa.eu.int/comm/europaid/projects/cards/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europaid/projects/cards/index_en.htm)**

Délégation de la Commission européenne en Croatie

10000 Zagreb, Masarykova 1

Tél. (385-1) 48 96 500 • Fax (385-1) 48 96 555

**<http://www.delhrv.cec.eu.int>**